

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme RENIER (procuration à Mme MALLET)
M. ROUARD (procuration à M. DEROTTELEUR)
Mme LEDIEU (procuration à Mme KEMPF)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

-

Le Conseil municipal désigne **Madame BUREAU** en qualité de secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 27 Novembre 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans observations.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEREIRA qui rend compte des travaux de la réunion conjointe des **2° et 4° Commissions en date du 17 Décembre 2014**, qui ont porté notamment sur les points suivants :

- Place Europe : Monsieur AUTISSIER indique que des réclamations ont été déposées sur les nuisances engendrées par les grands arbres implantés autour de la place, tant au niveau de la luminosité qu'au niveau du volume de feuilles à ramasser.

L'organisme HLM a confirmé sa décision de reconstruire 8 logements dans le même esprit que les habitations restantes autour de cette place. Il s'agit d'un patrimoine des années 50 juste après guerre dont une partie a été restaurée et les habitations répondent désormais aux normes d'isolation et de qualité de vie. Avant d'aller plus avant dans le programme de construction, il paraissait nécessaire de mener une réflexion globale sur l'aménagement de la place Europe.

La commission a suivi les idées qui avaient été avancées d'une part de supprimer un arbre sur deux car il y a actuellement 50 arbres autour de cette place et cela paraît excessif, d'autre part de supprimer la rangée d'arbres centrale, et d'élaguer les arbres restants.

Monsieur AUTISSIER indique que ceci devrait changer le paysage même si l'ensemble de la place peut être redessinée globalement dans les années à venir. La réhabilitation totale de cette place a un coût qui ne pourra s'inscrire que dans une étude complète de réaménagement.

La proposition qui est faite répond à la demande de limiter les nuisances que procurent les arbres implantés actuellement autour de la place Europe, sans trop dénaturer l'ensemble.

Parallèlement à l'abattage d'arbres, la loi impose de replanter. Dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare prévu en raison de la vitesse excessive constatée sur cette voie, il sera créé une piste cyclable. Celle-ci ne sera pas réalisée sur l'accotement comme prévu à l'origine car cela imposerait de refaire le revêtement mais il sera fait des marquages au sol sur une largeur d'environ 80 cm de chaque côté de la rue. Cela sécurisera la circulation des vélos allant de la route de Ste Montaine vers le collège et cela rétrécira la largeur de la chaussée de l'avenue de la Gare pour réduire la vitesse des véhicules. Des arbres seront plantés tout le long de l'avenue de la Gare, ce qui compensera l'abattage des arbres de la place Europe dans un souci de respect de l'équilibre écologique.

La piste de l'avenue de la Gare ne sera que le prolongement de celle qui sera faite sur la route de Sainte-Montaine puisque l'espace entre les chicanes de l'entrée de la route de Sainte-Montaine et le trottoir servira à délimiter la piste cyclable.

Madame DAUGU demande si les coussins berlinois ne pourraient pas être installés avenue de la Gare.

Monsieur le Maire répond que l'avenue de la Gare enregistre une vitesse un peu rapide mais que son tracé est tout de même tortueux et que cette voie peut servir à un moment de déviation pour

les camions, ce qui ne s'accorde pas avec la pose de coussins berlinois. Par contre, d'autres endroits peuvent être équipés de ces coussins berlinois (en particulier la rue des Margotteries).

- aménagement paysager du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière a une image particulièrement glaciale dans la nouvelle partie. Le fait de le paysager permettrait que ce lieu devienne plus accueillant pour les personnes qui s'y recueillent même s'il est nécessaire de sacrifier quelques emplacements. Il y a des arbres comme des ifs dont les racines pivots conviendraient tout à fait à ce type de lieu.

- remplacement d'arbres d'alignement

L'opération s'inscrit dans le renouvellement des arbres qui aujourd'hui sont arrivés en fin de vie. Autrefois, il n'existait pas un grand choix d'essences et beaucoup de tilleuls étaient plantés mais ce sont des arbres à croissance très lente. Aujourd'hui, des espèces à pousse plus rapide peuvent être plantées comme des chênes d'Amérique ou des frênes qui deviennent adultes en 10 ou 15 ans. Il convient de veiller au volume de feuilles que génère l'espèce plantée.

Il existe un exemple d'arbre qui est utilisé route de Bourges : il s'agit du Ginkobiloba. C'est l'équivalent du buis en Chine, cet arbre est particulièrement résistant, et convient bien à nos climats.

Madame DAUGU indique qu'il convient de choisir une espèce de chêne résistant aux champignons qui tuent les chênes en Europe.

- Coussins berlinois

Monsieur le Maire indique que des coussins berlinois seront installés rue des Margotteries en raison de la vitesse excessive enregistrée dans cette voie.

Madame DAUGU ajoute que cette rue est proche de l'école.

Monsieur le Maire ajoute que les véhicules stationnent mal, forçant les piétons à descendre sur la chaussée et que ce type d'équipements pourra réduire la vitesse des automobilistes.

- Giratoire

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission qui ont démarré une grande partie des travaux initialement annoncés au moment de l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire indique que la 1^{ère} grande partie du giratoire a été réceptionnée. Elle est dévoyée vers la droite pour ralentir d'une façon naturelle les véhicules et cela permet de maintenir un double sens pendant la durée des travaux.

Dans un second temps, au mois de mars, la deuxième partie des travaux bénéficiera de la première partie terminée, ce qui permettra de ne pas enregistrer de rupture de trafic sur cet axe.

L'ouverture de ce carrefour devrait avoir lieu au mois de septembre.

- Relais de services publics

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment sera mis à disposition des associations dès le mois de janvier. Il rappelle que ce relais de services publics servira à réunir dans ce lieu des organismes disséminés dans la ville entière et notamment dans la maison des associations (CARSAT, IRSA, CPAM...). L'accueil, au début, sera assuré par le SSIAD. Ce regroupement de permanenciers permettra d'effectuer une économie d'énergie en mettant à disposition des salles correctement chauffées et isolées par opposition aux locaux énergivores qu'étaient ceux de la maison des associations.

Parallèlement, Monsieur PARKITNY annonce que l'appartement du CCAS situé au-dessus du R.S.P est terminé et pourra accueillir des familles dans le besoin temporaire d'hébergement dès le mois de janvier.

Monsieur AUTISSIER indique que les fonds recueillis lors de la vente de la maison rue du Moulin d'en Haut ont permis de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce logement. La commune est désormais en mesure de répondre à une situation d'urgence d'une famille en difficultés (incendie, accident de circulation ...).

Il ajoute que 60 m² restent à aménager en deux chambres et coin cuisine, ce qui pourrait remplacer le logement actuellement loué par le CCAS à un organisme HLM route de Sainte-Montaine.

- District de Football

Monsieur le Maire souligne les exigences imposées par les fédérations nationales qui modifient les normes régulièrement. Tous ces changements sont imposés de manière unilatérale aux communes. Il est envisagé une réaction collective des maires par rapport à ces exigences. Une réponse sera faite dans ce sens au District en soulignant que les boîtes électriques seront mises en conformité mais que toutes les demandes ne peuvent donner lieu à satisfaction.

- Panneau place du Mail

Madame MALLET souligne que la rue de la Porte du Cygne est déjà en sens interdit et que si un panneau interdiction de tourner à gauche est installé place du Mail, il ne sera plus possible aux riverains de sortir à gauche sur ces deux voies.

Monsieur TURPIN répond qu'il s'agit d'une simple réflexion mais qu'il est très difficile de sortir au vu du trafic de l'avenue par les poids lourds.

Madame MALLET souligne qu'il y a deux rues à partir desquelles il ne serait plus possible de sortir à gauche.

Monsieur AUTISSIER confirme qu'il ne s'agit que d'une proposition de la commission, et ce dossier sera remis à l'étude.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRESSIN qui rend compte des travaux de la **3° Commission en date du 3 décembre 2014.**

- Bilan du service jeunesse : 107 adhérents dont 6 jeunes des communes extérieures

- Page Facebook : 110 amis

- Tarifs 2015 : Madame GRESSIN indique qu'une hausse significative a été proposée entre les Albinien et les non Albinien pour l'adhésion à la Maison des Jeunes. Il a été également proposé une règle d'inscription pour les jeunes des communes extérieures : accueillir 10 albinien pour 2 extérieus.

- Nouvelles activités périscolaires : un questionnaire a été distribué au terme du 1^{er} cycle. Le résultat est plutôt positif au niveau des familles. En élémentaire, les groupes ont une moyenne de 11 enfants. Une nouvelle intervention a été mise en place par les pompiers durant 12 semaines.

- Jeux extérieurs

Madame GRESSIN indique que les crédits 2014 et 2015 seront regroupés pour permettre l'acquisition d'un filet à grimper en forme de pyramide.

- Séjour d'été

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des pré-ados, une étude est en cours pour organiser avec les jeunes, un séjour à l'extérieur.

- séjour ski

- centre de loisirs mercredi

La réflexion est engagée sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans. En tout état de cause, cela ne pourrait être mis en place qu'à la rentrée prochaine.

- sortie assemblée nationale.

Madame GRESSIN invite ses collègues à se joindre aux sorties organisées par la MJA.

Elle ajoute qu'un article très intéressant a été publié sur la cantine scolaire.

> Tarifs communaux 2015

Monsieur le Maire indique que les tarifs ont été revus sans augmentation significative. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une étude particulière :

- forfait cuisine de la salle des fêtes supprimé et utilisation devenue gratuite.

- augmentation du droit de terrasse passé de 8.80 à 9 €/m² avec une augmentation sur le branchement électrique (1.50 € à 2 €).

- augmentation de la redevance d'assainissement

Monsieur TURPIN souligne que les 550 € demandés restent toutefois bien en-deçà des redevances qui se pratiquent ailleurs.

Monsieur DECROIX s'étonne du montant des droits de concessions à 220 € pour 50 ans et indique que le montant appliqué au columbarium paraît démesuré par rapport à une concession terrain.

Monsieur TURPIN répond que le columbarium a été acheté par la Commune (18 000 € à l'époque) et il convient d'en tenir compte dans la fixation du tarif.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN confirme qu'il est plus intéressant pour les administrés de déposer des urnes dans une concession terrain plutôt qu'au columbarium.

Monsieur GRESSET indique également que les personnes qui prennent une concession terrain doivent ajouter le prix d'un monument et d'un caveau alors qu'au columbarium, aucune dépense supplémentaire n'est nécessaire.

- Portage de repas : Monsieur DECROIX demande sur quoi repose la différence de tarif selon les communes.

Monsieur le Maire répond que les tarifs sont fixés en fonction des kilomètres.

Sur une remarque de Monsieur DECROIX qui s'étonne que certaines communes extérieures n'aient pas enregistré de demande de portage de repas sur certaines années, Monsieur le Maire rappelle que la démographie connaît une baisse significative qui a une répercussion sur ce service.

Madame BOUVARD précise que les personnes dépendantes quittent les petites communes pour venir vers des centres comme Aubigny où se trouvent tous les services de proximité.

Il est également précisé que le nombre de repas indiqué peut être consommé par une seule et même personne. Lors du déménagement ou du décès de cette seule personne, il peut ne plus y avoir de repas livré.

Monsieur AUTISSIER ajoute qu'Aubigny a perdu 87 habitants au dernier recensement.

- Concours des maisons fleuries

Monsieur GRESSET indique que cela correspond à l'enveloppe qui est répartie entre les différents administrés qui sont récompensés lors du concours des maisons fleuries.

Il est souligné qu'il ne s'agit pas d'un tarif mais que pour des raisons comptables, ce montant a été intégré à la révision des tarifs.

- Location de la friteuse

Monsieur DECROIX souligne que les tarifs n'ont pas été arrondis.

Monsieur GRESSET répond qu'il s'agit d'un oubli et que l'arrondi sera fait lors de la délibération.

- Bibliothèque

Monsieur DECROIX souhaiterait connaître le nombre d'adhérents d'Aubigny et celui des communes extérieures.

Madame MALLET indique que le renseignement sera donné lors de la prochaine réunion.

- Piscine

Madame CHARON-COLIN souhaiterait connaître le nombre d'entrées piscine. Le renseignement sera également donné lors de la prochaine réunion.

- Véhicule pour personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire indique à Madame DAUGU qu'il n'y a eu aucune location de ce véhicule en 2014 car ce véhicule est en panne. Après avoir débattu avec le garagiste et les experts en raison du faible kilométrage au compteur (24 000 km) et les nombreuses défaillances mécaniques enregistrées, Peugeot a accepté de prendre en charge 7 000 € sur le montant des réparations nécessaires, ce qui représente les $\frac{3}{4}$ du montant total.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la fixation des tarifs communaux pour l'exercice 2015.

> **Budget 2014 de la Commune – avance sur subvention à verser au CCAS**

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents d'accorder une avance dans la limite de 25 % de la subvention 2014, soit 19 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au budget de la Commune pour l'année 2015, chapitre 65, compte 657362, fonction 520.

> Budget 2014 de la Commune – décision modificative de crédits

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications de crédits suivantes à opérer sur le budget communal 2014 de la Commune suite à la cession de l'étage de l'immeuble situé rue Abbé Moreux en faveur du C.C.A.S pour la création d'un logement de secours :

- Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 041 compte 204412	28 500 €
- Recettes d'investissement	
Chapitre 041 compte 21318	28 500 €

> Ecole de musique – subvention prévisionnelle 2015

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver de fixer, selon les termes de la convention, le montant de la subvention prévisionnelle 2015 de la manière suivante :

- 75 % du salaire de direction : 50 867,79 € x 75 % = 38 150 €
 - Forfait jeune musicien : 180 € x 40 enfants = 7 200 €
- soit 45 350 €.

La subvention prévisionnelle remplit la condition de ne pas dépasser les recettes prévisionnelles « cotisations et produits des cours » estimés par l'association à 45 500 € (42 500 € pour le produit des cours et 3 000 € de cotisations et dons).

Selon les termes de la convention, la subvention est versée de la manière suivante :

- 1^{er} acompte de 45 % du montant de la subvention prévisionnelle à verser en janvier, soit 20 407 €
- 2^{ème} acompte de 45 % du montant de la subvention prévisionnelle à verser en avril, soit 20 407 €
- Solde à ajuster sur présentation des comptes de l'association en fin d'année

Madame CHARON-COLIN rappelle qu'elle est favorable à l'existence de l'école de musique mais indique que le montant versé pour 40 enfants paraît très cher.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il s'agit de 40 albinis. Il ajoute que les professeurs habitent pour la plupart à l'extérieur d'Aubigny avec un coût horaire et des frais de déplacement, qui nous sont imposés.

Madame CHARON-COLIN rappelle que l'école de musique a connu un nombre d'élèves bien plus élevé, de l'ordre de 100 à 120 élèves.

Madame MALLET indique que 40 représente le nombre d'élèves albinis mais que le nombre total est bien plus élevé.

Monsieur AUTISSIER ajoute que le collège est passé lui aussi de 780 élèves il y a 25 ans à moins de 600 aujourd'hui, ce qui a une répercussion sur la fréquentation des associations.

Il indique également que l'école de musique a des élèves de haut niveau. Il faut tendre vers une mutualisation de ces dépenses et ouvrir le débat au sein de la Communauté de Communes mais les différentes instances musicales du territoire ont un avis réservé actuellement.

Madame CHARON-COLIN regrette cette position des formations musicales.

> Vente du Camping des Etangs

Monsieur le Maire indique que les travaux à intervenir incombant au bailleur sont estimés à plus de 40 000 €. Il ajoute que France Domaine a fourni une estimation à 90 000 € et que la commune a fait une proposition à 120 000 € qui a été acceptée avec les frais de notaire d'environ 8 000 € à la charge de la commune.

Toutes les communes dégagent ce genre d'investissement de leurs charges. Une obligation de maintenir cette activité est prévue au Plan Local d'Urbanisme puisque l'emprise du camping est classé en zone « Nature Loisirs ».

Monsieur le Maire indique que cette vente n'est pas faite dans le but d'augmenter les crédits de fonctionnement mais rappelle que la commune disposait de 43 000 m² de propriété contre 20 à 22 000 m² en moyenne dans les villes de même strate et qu'il fallait réduire ces surfaces. L'argent issue de la vente servira d'une part à participer à l'aménagement de la maison des associations pour en faire un centre d'accueil pour intérimaires ou jeunes travailleurs et d'autre part à la démolition de la verrière du cloître ainsi qu'à la préparation du dossier ultérieur de l'aménagement du cloître. Il précise que des aides financières de l'Ademe et de la Région devraient être apportées au projet de réaménagement de la maison des associations.

Madame DAUGU est surprise de ce projet de délibération. Elle indique que ce camping, implanté au cœur du parc des sports fait partie du patrimoine de la commune. Il a fait l'objet d'un investissement important de la part de la commune qui en a été à l'origine, sans pour autant nier les investissements réalisés par les différents gérants successifs.

Elle s'interrogeait tout d'abord sur le devenir du camping. En effet il apparaissait possible dans un premier temps d'imposer le maintien de l'activité camping aux premiers acquéreurs mais pas aux acquéreurs suivants.

A la question de Madame DAUGU sur le montant du loyer actuel versé à la commune, Monsieur AUTISSIER indique ce montant est de 8 000 €/an.

Madame DAUGU demande s'il est possible de connaître le montant approximatif des investissements réalisés par les gérants.

Monsieur GRESSET répond que Monsieur VELLUET avait investi 300 000 € à l'époque. Depuis, le nouveau gérant a ajouté la piscine ainsi que de nouveaux bungalows.

Madame DAUGU reconnaît tout à fait les travaux réalisés ;

Monsieur AUTISSIER rappelle que la maison du gardien est à démolir en raison de sa vétusté. Il y a également la voirie à refaire (montant estimé à 50 000 €).

Madame DAUGU, après avoir consulté les campings à vendre sur internet, indique qu'elle n'a pas trouvé d'annonce en dessous de 300 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'aucun camping n'a été vendu à ce prix dans la région centre depuis plus de 2 ans.

Monsieur GRESSET précise qu'un bail commercial n'est pas résiliable avant la fin du bail, sauf à verser le montant du fonds de commerce.

Monsieur AUTISSIER indique que le gérant souhaite investir un supplément de 300 000 € et qu'il ne le fera pas sous bail commercial.

Il souligne que cette vente permettra d'embellir le parc des sports sans possibilité d'y installer une autre activité.

Suite à la remarque de Madame DAUGU qui indique qu'il s'agit d'une partie du domaine public qui passe dans le domaine privé, Madame BUREAU précise qu'une commune n'a pas vocation à pratiquer une activité commerciale.

Madame DAUGU demande s'il est possible de reporter cette délibération.

Monsieur GRESSET répond que Monsieur FAURE doit préparer dès maintenant sa saison touristique. Il indique qu'après avoir réfléchi longuement aux possibilités de financer les différents travaux à réaliser, aucune autre solution que la vente ne paraît envisageable.

Monsieur DECROIX demande si la vente a été proposée uniquement à Monsieur FAURE et s'il est possible qu'un acheteur potentiel qui proposerait 250 000 € obtienne la priorité d'achat.

Monsieur AUTISSIER répond que si Monsieur FAURE ne souhaite pas céder ses parts dans la société, il ne vendra pas, et que le terrain est gelé par le bail commercial.

Monsieur GRESSET indique que la valeur d'un terrain ou d'un bâtiment est équivalente à 100 fois la valeur du loyer mensuel.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre) :

- d'approuver la vente à l'EURL Camping des Etangs, représentée par Monsieur FAURE, l'emprise foncière du camping des Etangs comprenant les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Surface
BC	1	45ca
BC	31	1ca
BC	32	4a 03ca
BC	35	2a 04ca
BC	37	23a 52ca
BC	39	2ha 89a 40ca
BD	731	7a 69ca
		3ha 27a 14ca

– d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir, les frais de notaire restant à la charge de la Commune.

> SDE 18 – Alimentation électrique et travaux d'éclairage public

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de confier au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la maîtrise d'ouvrage des travaux décrits ci-dessous concernant d'une part l'alimentation électrique et d'autre part l'éclairage public :

TRAVAUX	N° DOSSIER	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Installation de nouveaux équipements (prises guirlandes, protections...) rue du Château et avenue du Parc des Sports	2014-02-243	1 785,00 €	892,50 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
Rénovation de l'éclairage public :			
1 - Clos de la Maladrerie	2014-02-080	10 444,70 €	3 133,41 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
2 - Chemin du Champ d'Asile	2014-02-082	2 357,75 €	707,33 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
3 - Ruelle Saint-Marc	2014-02-083	2 222,00 €	666,60 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
4 – Chemin de la Terre à Bouillet	2014-02-085	1 820,00 €	546,00 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
5 – Résidence des Stuarts	2014-02-086	1 965,00 €	589,50 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
6 – Chemin de la Terrasse	2014-02-087	1 451,25 €	435,38 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
7 – Ensemble de la Commune	2014-02-088	3 666,00 €	1 099,80 € (soit 30 % du montant HT des travaux pour rénovation divers matériel d'éclairage public sur l'ensemble de la commune)
8 – Armoire Pl. Résistance	2014-02-088 hors plan REVE	1 607,20 €	803,60 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
Extension de l'éclairage public rue George Sand	2014-02-185	5 194,20 €	2 597,10 € (soit 50 % du montant HT des travaux)

Monsieur TURPIN précise que certains travaux sont pris en charge par le SDE à hauteur de 50% et d'autre à hauteur de 70 %. Les travaux subventionnés à 70 % font partie d'un plan REVE qui arrive à échéance en décembre 2015.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera envisagée sur l'éclairage public et ses coûts à laquelle seront invités le SDE 18 et des experts indépendants.

Il y a des décisions à prendre en économie d'énergie, notamment sur l'éclairage public avec des extinctions de lampes ou modification de l'intensité. Il est précisé que la moitié de la facture d'électricité représente l'éclairage de nuit sur la commune, ce qui nécessite une étude de réduction des coûts.

Madame DAUGU pense qu'il s'agit d'une bonne option. Elle ajoute que Le cheminement de la Nère n'est plus éclairé.

Monsieur TURPIN indique que cela est volontaire par mesure d'économie d'énergie. Le chemin est éclairé uniquement à l'occasion de manifestations.

Madame DAUGU fait le chemin de nuit quatre fois par semaine et elle rencontre beaucoup de gens. Elle demande s'il est possible qu'il reste éclairé jusqu'à 21 H.

Monsieur TURPIN prend cette remarque en considération.

Sur l'observation de Madame DAUGU qui souligne que le parking de la piscine reste allumé toute la nuit, Monsieur TURPIN explique qu'il s'agit d'un éclairage nécessaire à la vidéo protection. Il est impossible techniquement de scinder l'éclairage de l'ensemble du parking.

Par contre, le parking du collège est éteint à partir de 22 h 00.

> Contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement – Avenant n° 10

Monsieur TURPIN rappelle qu'une délibération a été passée pour une recherche de fuites au niveau des installations des particuliers, la délibération qui est proposée aujourd'hui est destinée à rechercher les fuites sur le réseau au niveau de la commune.

Monsieur DECROIX fait connaître son désaccord sur la deuxième partie de la délibération qui détermine la rémunération du délégataire.

Monsieur TURPIN précise que les sondes sont achetées par la commune et qu'il convient de répercuter ce montant sur l'utilisateur.

Il ajoute que la commune doit faire un effort sur les réseaux qui sont en mauvais état à certains endroits. Avant de démolir l'existant, il a été demandé à Véolia d'effectuer un diagnostic. Ce diagnostic est payant.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre), d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'avenant n° 10 au Contrat d'affermage prenant effet au 1^{er} janvier 2015.

> Création d'un comité d'hygiène et de sécurité

Sur le rapport présenté par Madame MARTIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.
- de fixer à 5 le nombre de représentants pour chaque collège .
- de désigner M. AUTISSIER – Mme RENIER – M. REMBLIER – Mme BUREAU et M. MELLOTT au sein du C.H.S.C.T pour le collège « élus ».

> Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est tenue de transmettre son rapport d'activités. Il indique que les délégués ont été réélus à la suite du renouvellement des conseils municipaux en 2014.

Ce rapport reprend les différents domaines dans lesquels est intervenue la Communauté de Communes. Cela met en avant un travail important réalisé tant au niveau des ordures ménagères que du SPANC.

Monsieur AUTISSIER souligne la direction prise vers la mutualisation des services d'urbanisme pour instruction en remplacement de l'Etat, à l'exception de dossiers particulièrement sensibles. Aubigny compte déjà un service urbanisme avec un agent très compétent.

Le domaine de la petite enfance a été mutualisé au niveau du RAM, il faudrait tendre à mutualiser d'autres services touchant la petite enfance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune reçoit des aides de la CAF et indique qu'en mettant les services dans le cadre de la communauté, les aides des organismes extérieurs seront plus élevées.

Madame DAUGU demande comment est réutilisé le résultat positif 2013 de 411 473 € enregistré sur le service d'élimination des déchets.

Monsieur TURPIN indique que ces crédits ont notamment permis de financer le quai de transfert (240 000 €) et le surplus servira à financer une nouvelle déchèterie car l'équipement actuel n'est plus aux normes. La dépense prévisible est de l'ordre de 400 à 500 000 €.

Madame DAUGU demande si cette nouvelle déchèterie entraînera une évolution par rapport au tri proposé (pots de yaourt ...)

Monsieur GRESSET indique que Eco Emballage ne valorise pas les pots de yaourt pour l'instant mais peut-être seront-ils valorisés en 2015 ou 2016. Il ajoute que la déchèterie ne traite pas les corps creux.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur AUTISSIER indique qu'il convient de voir les résultats obtenus dans les communes qui ont opté pour le ramassage à la levée avant de s'engager.

Monsieur TURPIN indique que Saint-Amand fonctionne avec ce type de ramassage. 26 levées sont effectuées par an et font l'objet d'un paiement forfaitaire pour les familles. Toute levée supplémentaire donne lieu à une facturation additionnelle.

Madame DAUGU répond que les déchets ne sont pas qu'une histoire de coût, il y a également le problème du volume.

Monsieur GRESSET indique que le tri est primordial car les résultats 2014 sur ce point sont très mauvais. Il ajoute que le verre est collecté aux points d'apport. Le problème principal est le tri sur les plastiques.

Monsieur TURPIN indique que 42.20 % de refus de tri a été enregistré.

Monsieur AUTISSIER explique qu'un nouvel agent sera recruté pour reprendre l'information sur le tri. Il faut faciliter le geste du tri.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal prend acte des éléments des rapports d'activités 2013 de la Communauté de Communes comprenant :

- une partie sur les données générales de l'établissement public de coopération intercommunale
- une partie communiquant les résultats du service d'élimination des déchets
- une partie reprenant les résultats du service public d'élimination des déchets et ceux du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur PARKITNY souligne que le rapport a été adopté le 23 juin et est présenté seulement aujourd'hui.

> Mise à disposition de biens communaux au profit du CRJS – Renouvellement de la convention

Il existe un local de gardiennage mis à disposition de la directrice du CRJS et pour que ce bâtiment puisse être mis à disposition, il faut qu'une convention soit signée entre la commune et le CRJS. Il s'agit du renouvellement de celle-ci passée en 2011.

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention pour la mise à disposition de locaux communaux au profit du Centre Régional Jeunesse et Sports, liés aux activités de la structure.

INFORMATIONS DIVERSES

1 - Calendrier des manifestations et réunions :

Vendredi 19 Décembre 2014 de 19 H à 22 H	Patinoire	Soirée gratuite pour les ados du canton d'Aubigny et du Cher-Nord
Samedi 27 Décembre 2014 à 19 H 30	Salle des fêtes	Election de Miss Patinoire Le passage au revêtement synthétique permettra de fonctionner malgré la météo. Monsieur PARKITNY indique que ce revêtement apporte une meilleure glisse et une meilleure adhérence. La soirée élection Miss patinoire comporte l'élection sur la patinoire suivie d'une soirée dansante.
Samedi 20 Décembre 2014 à 11 h	RV cour de la mairie	Inauguration Marché de Noël
Mercredi 24 Décembre 2014 à 17 H 00	Centre Ville	Passage du Père Noël organisé par le Comité des Fêtes
Jeudi 1 ^{er} Janvier 2015 à 18 H 00	Centre ville	Embrasement et vin chaud pour l'échange traditionnel des vœux
Lundi 5 Janvier 2015 à 18 H 30	Salle des fêtes	Vœux de la Municipalité
Vendredi 9 Janvier 2015 à 19 h 00	Bibliothèque	Animation dans le cadre de l'opération « Mille lectures d'hiver » organisée par la Région Centre. Le lecteur invité sera <i>Carole Alazard</i> qui lira <i>les Châteaux de la colère</i> de <i>Alessandro Baricco</i>

2 - Calendrier des réunions :

Jeudi 22 Janvier 2015 à 20 H 00	Salle des Commissions	8 ^o Commission - Finances
Jeudi 29 Janvier 2015 à 20 H 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année à tous.

3 – Téléthon

Monsieur PARKITNY indique qu'Aubigny a enregistré un résultat de 13 800 €. Il faut saluer les jeunes qui ont formé une chaîne de 11 556 trombones pour relier l'école à l'office de tourisme.

Monsieur le Maire remercie la personne à l'initiative de cette action, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à ce défi et Wilo Intec qui a fourni des trombones géants.

Les sapeurs pompiers ont versé les fonds collectés à Aubigny (170 €) au SDIS.

4 – Monsieur TASSEZ annonce le **Championnat du Cher de cross country autour des étangs le 11 Janvier**, regroupant des participants de 7 ans aux vétérans. Il y aura 11 courses avec 500 participants.

5 - Il indique que des lettres de remerciements ont été reçu de la part des personnes ayant reçu les **colis de Noël**. Merci aux personnes qui ont confectionné les colis et à ceux qui les distribue.
Madame MARTIN indique qu'elle a été touchée par les petits mots de remerciements reçus.

Monsieur AUTISSIER indique que les personnes qui ne sont pas intéressées par le colis devraient se faire connaître auprès des services de la mairie.

Monsieur PARKITNY indique que deux personnes bénéficiaires du colis ont versé un don au CCAS.

6 – Madame DAUGU annonce le 23 Janvier prochain, dans le cadre de la **semaine franco-allemande**, une projection du film au-delà du mur.

Monsieur AUTISSIER remercie les membres de Vlotho pour leur traditionnelle participation au Téléthon.

Il indique qu'à l'occasion des fêtes franco-écossaises, une délégation de Vlotho sera invitée ainsi qu'une délégation d'Oxford.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 50.